

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2020

VISANT L'OUVERTURE DU MARCHÉ DU TRAVAIL AUX PERSONNES ATTEINTES DE
DIABÈTE - (N° 1432)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE 3

Après la première occurrence du mot :

« comité »

rédigier ainsi la fin de cet article :

« d'évaluation des textes obsolètes règlementant l'accès au marché du travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec celui déposé à l'article 1^{er}.